Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DISPOSITIFS PRESENTS SUR LA PLAINE DIJONNAISE

2025

ADEFO

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Fonctionnement du service**
 Organigramme
 Pension de famille
 CHRS
 Hebergement d'Urgence et accueil des Femmes Victimes De Violence
 Lits Halte Soin Santé
- **Les publics accueillis**
 Nombre
 Les lieux d'accueils
- **Les accompagnements**
 Pension de famille
 CHRS
 Hebergement d'Urgence accueil des Femmes Victimes De Violence
 Lits Halte Soin Santé
- **Projet spécifique**
- **Le partenariat**

- **Conclusion**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

INTRODUCTION

Le service Val de Saône de l'ADEFO est implanté à Genlis, 6 avenue de la première armée française et permet d'accompagner sur le territoire Val De Saône, Val De Tille 88 personnes. Plusieurs types d'accompagnements sont proposés sur le territoire :

- La Pension de Famille
- Le CHRS diffus et Hors Les Murs
- L'Hebergement d'urgence
- L'accueil de Femmes Victimes de Violence
- Les Lits Haltes Soins Santé

Mise à part les LHSS toutes les personnes sont orientées par la commission SIAO, la CCAPEX ou le 115 pour l'urgence

L'équipe est composée de 9 travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistante sociale, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Technicienne en Intervention Sociale et Familiale, Moniteur Educateur, Infirmière et d'une cheffe de service).

Les bureaux sont communs, certains salariés travaillent sur 2 dispositifs.

Cette proximité permet aux personnes accompagnées de ne pas connaitre de ruptures lorsqu'elles passent d'un service à un autre.

Je prends pour exemple la situation de Mme L, expulsée malgré une visite d'anticipation puis suivie en CHRS diffus et orientée vers un dispositif plus adapté.

Ces liens sont d'autant plus importants que généralement les personnes orientées au VDS, habitent ou ont déjà habité sur ce territoire et ne souhaitent pas le quitter.

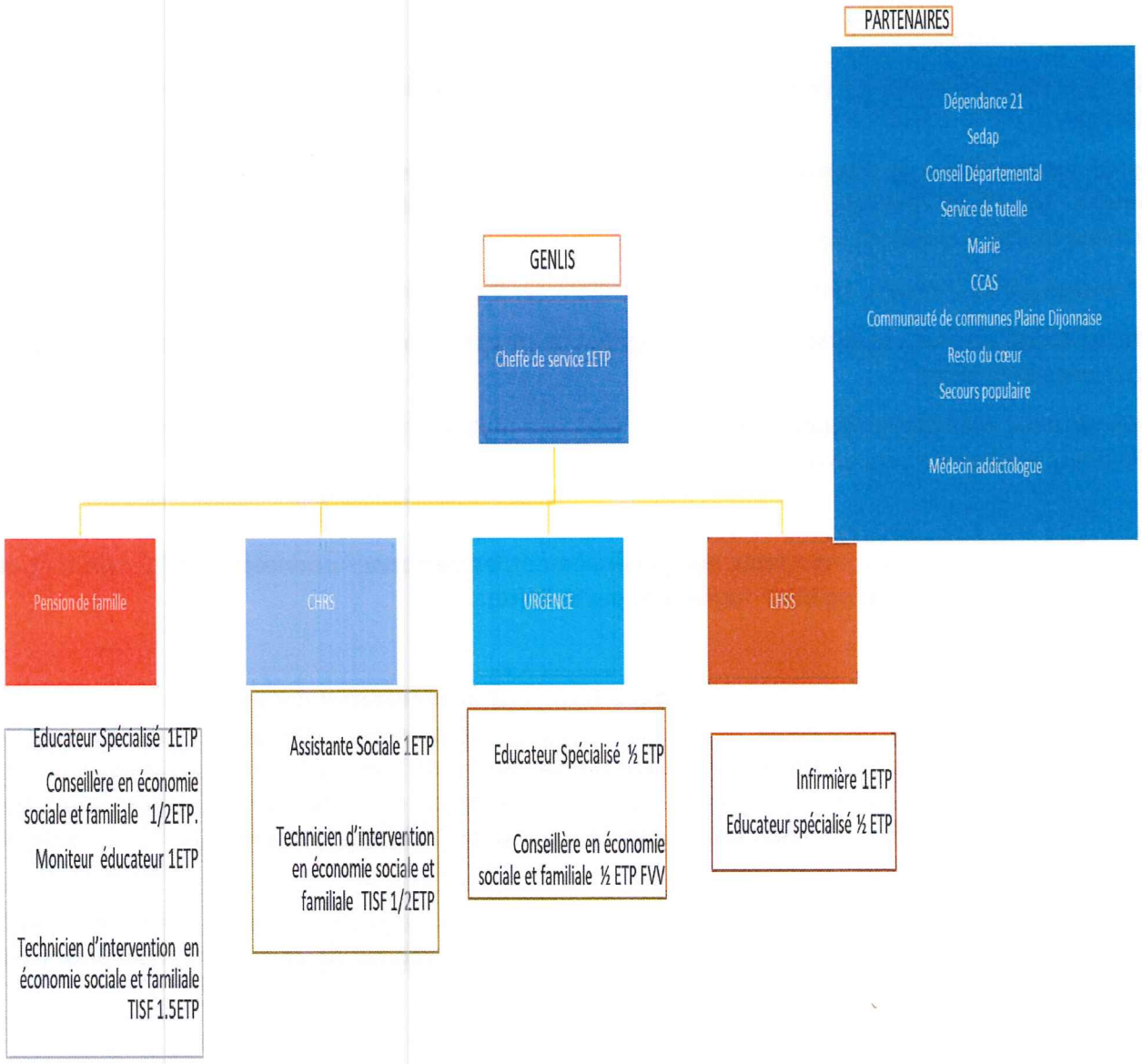
Mise à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon, cité administrative pour la plupart des dossiers (CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux…), les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité peut être un facteur d'isolement social. Une grande partie des ménages que nous accompagnons n'est pas véhiculée, nous devons donc effectuer avec eux ce lien avec Dijon. Cela représente des allers retours Genlis Dijon quasi quotidiens.

Ces accompagnements sont nécessaires et beaucoup d'entre eux ne peuvent pas être remplacés par la proposition d'un transport car ils permettent la réassurance, la reprise de certaines consultations pas toujours comprises.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Organigramme



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

➢ **La Pension de Famille**

Les pensions de familles du Val De Saône accueillent 41 personnes et proposent à des personnes seules à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, des logements abordables, adaptés et accessibles, non loin d'espaces collectifs permettant ainsi de rompre avec l'isolement.
La pension de famille permet une animation de la vie collective et un soutien dans les démarches individuelles. Il s'agit d'être chez soi mais pas tout seul. Le logement est autonome et durable.

Plusieurs professionnels aux formations diversifiées (4 ETP) assurent une présence hebdomadaire, du lundi au vendredi régulière. Ils ont pour rôle de réguler la vie dans la pension de famille, d'organiser avec les résidents les modalités de vie commune et de faciliter les relations sociales.

Les pensions de famille sont implantées à Genlis « La Chouette » et à Auxonne "Cœur de Saône". Dans chaque ville nous avons organisé deux pôles distincts et quelques appartements en diffus.
A Genlis, nous avons accompagnons 17 personnes qui vivent dans des logements situés dans 2 impasses de la ville et une dans un logement situé dans Genlis

➢ **Le CHRS Diffus et Hors Les Murs**

Les missions du CHRS sont d'effectuer un accompagnement global de la personne ou du ménage depuis son lieu d'habitation. A travers ce dispositif, nous accompagnons des personnes seules ou familles qui connaissent de graves difficultés d'ordre sociales, économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Il est ici question d'aider ces personnes à recouvrer ou accéder à une autonomie.

Sur les places de CHRS de l'ADEFO ,19 sont dédiées au val de SAONE : 12 en CHRS diffus (logements loués par l'ADEFO) et 7 en CHRS Hors Les Murs (les personnes sont locataires de leur logement).

Les axes de travail sont définis par la commission SIAO.

Les 12 places en CHRS diffus sont reparties entre Auxonne et Genlis

Le CHRS HLM a concerné 9 ménages dont 4 vivaient à Genlis soit (4 adultes et 2 enfants)

2 travailleurs sociaux interviennent soit 1,5 ETP

➢ **L'Hebergement d'Urgence et L'accueil de Femmes Victimes de Violence**

Le service Hébergement d'Urgence Droit Commun a pour principales missions d'accueillir d'héberger, d'orienter, et d'accompagner des ménages en difficulté dans les meilleures dispositions, en prenant en compte chaque spécificité des personnes accueillies. Le but est d'apporter une solution provisoire d'hébergement en attendant une solution pérenne.
Concernant les femmes victimes de violence la mission principale et première est la mise à l'abri

Les places sont financées grâce à des subventions DDETS et de l'ALT.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

Sur le Val de Saône nous disposons de 14 places d'hébergement d'[illegible] places pour l'accueil spécifique des Femmes Victimes de Violences (toutes situées à Genlis).
Au-delà de l'accueil et de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux évaluent les besoins matériels, alimentaires, de soins, de réorientation, d'insertion, les besoins des enfants. Ils organisent et accompagnent la personne dans les différents rendez-vous.
Deux travailleurs sociaux interviennent sur l'urgence : Un travailleur social à mi-temps sur l'Hebergement d'Urgence de droit commun (HU) et une travailleuse sociale à mi-temps, en charge des Femmes Victimes de Violences (FVV).
Ces professionnels assurent aussi les visites d'anticipation du secteur, les expulsions et la veille sociale pour les personnes que nous ne pouvons pas accueillir faute de place.

- **Les Lits Haltes Soins Santé**

A la demande de l'ARS, une équipe mobile LHSS (Lits Halte Soins Santé), co-portée par Le Renouveau et la SDAT, a vu le jour en mai 2021 sur le territoire de Dijon Métropole puis sur d'autres territoires de la Côte D'or
Il s'agit d'apporter une expertise médicosociale par le biais de binômes d'intervenants (infirmier et travailleur social)

Malgré l'existence de structures sanitaires, les structures en charge des publics les plus précaires sont confrontées à des personnes qui ne bénéficient pas des soins somatiques (par méconnaissance, craintes ou refus…) dont ils ont besoin.
L'expérience démontre qu'une démarche basée sur le principe « d'aller vers » permet à une équipe médico-sociale spécialisée de rassurer le futur patient et d'engager un parcours de soins en amont d'une prise en charge. Cela permet ainsi de limiter les risques immédiats et d'aggravation pour le patient et les coûts de sa prise en charge médicale et de favoriser la dynamique d'insertion sociale.

L'équipe mobile s'adresse à des personnes majeures sans domicile fixe, hébergées dans un dispositif du secteur AHI ou en situation de précarité dans un logement autonome quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée.
La file active initiale de l'équipe mobile est de 10 personnes accompagnées par binôme d'intervenants.
Plus que tout autre, ce public dont la nature est plutôt diversifiée par ses trajectoires singulières, se trouve généralement dans l'incapacité de négocier sa demande de soins, non seulement de la formuler de façon claire et adaptée, mais, qui plus est, d'adhérer à la démarche proposée par les soignants : l'idée même de projet thérapeutique partagé ne va pas de soi.

Les demandes d'intervention s'exercent sur simple interpellation d'un référent social ou médical sur secteur géographique (Conseil départemental, associatif, MSA, CCAS…). Une première rencontre s'organise en présence du référent orienteur avec le binôme de l'équipe mobile afin de procéder à une évaluation médicale et sociale de la situation.

Sur les 10 places 5 personnes demeurent dans la Plaine Dijonnaise

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

LES PUBLICS ACCUEILLIS

1. **Nombre de personnes accueillies en 2025**

Pension de familles : 21 personnes soit 2 couples, 5 femmes et 12 hommes
CHRS Diffus 5 personnes soit 1 femme, 3 hommes et 2 enfants
CHRS HLM : 4 ménages soit 4 adultes et 1 enfants
HU : 13 personnes soit 1femme, 1 famille de 3 enfants et 7 hommes dont 1 personnes accueillies 2 fois
FVV : 12 personnes soit 4 femmes seules et 3 femmes avec enfants
LHSS : 5 personnes

2. **Lieux d'accueils en Plaine Dijonnaise**

Pension de famille

Situés dans 2 impasses de la ville de Genlis les 14 logements sont individuels et de plain-pied, 1 des logements est adapté PMR.
Nous avons également 1 bureau impasse Pergaud permettant l'organisation de temps collectifs. Nous mettons aussi cet espace et une salle de nos bureaux (avenue de la première armée française) à disposition de nos partenaires.

CHRS

A Genlis nous disposons de 4 appartements (2T2 et 2 T1).

Urgence

Les appartements qui sont à Genlis se décomposent ainsi :

- Un collectif sécurisé de 4 chambres permettant d'accueillir 4 à 7 femmes et enfants victimes de violences (2 chambres de 1, 1 chambre de 3, 1 chambre de 1 à 2 personnes et une petite salle.
- Un appartement pour 3 à 5 personnes permettant d'accueillir des urgences de droit commun.
- Un collectif de 3 chambres pour l'urgence.

LES ACCOMPAGNEMENTS

Pension de famille

Chaque semaine un temps d'échange autour d'un café ou d'un repas est organisé dans chaque lieu :

- Les jeudi impasse Doumer
- Les vendredis impasse Pergaud

Des sorties sont organisées pour tous les résidents qui le souhaitent (environ une fois par mois pendant l'année et une fois par semaine pendant les vacances).
Le reste du temps est consacré aux accompagnements individuels dans le logement ou vers l'extérieur. Les accompagnements médicaux prennent du temps compte tenu des difficultés de mobilités des personnes accompagnées et du peu de transport nous reliant à Dijon, situé à plus de

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

20km (voir chapitre suivant). La majorité des personnes accueillies bénéficie d'une mise sous protection de leurs ressources (judiciarisée ou non : curatelle ou mandatement du RSA à l'Association), composées principalement de prestations sociales (RSA ou AAH).
Cette mise sous protection implique des rendez-vous réguliers entre la personne accompagnée, le tuteur ou curateur et le travailleur social. Ces temps d'échanges permettent une médiation entre le tuteur et le résident et concernent des demandes pas toujours comprises ou peu réalistes. Grâce à ce temps les travailleurs sociaux sont garants de ce qui a été convenu avec le tuteur.
Concernant le mandatement du RSA (1 personne cette année), cette possibilité est transitoire et permet d'éviter de nouvelles dettes dans l'attente de la mise sous protection effective des personnes.

Les sorties proposées avec et pour les personnes : Baignades, fromagerie, séjour à Grancey (autre lieu de l'association), Abbaye de Cîteaux, Emmaüs, jeux de société, Fontaine de Jouvence, visite de château, atelier économie d'énergie, marché de noël et le repas de fin d'année regroupant toutes les personnes accompagnées par le service quel que soit le dispositif, et tous les salariés.

En CHRS

Le budget et la gestion administrative sont abordés avec tous les ménages que ce soit en CHRS diffus ou HLM. Une vigilance est observée concernant le paiement des loyers, les retards de factures, l'étalement des dettes, l'ouverture et la réactualisation des droits.

L'insertion professionnelle est un axe de travail important : Toutes les personnes sont orientées vers le service emploi de l'ADEFO qui tient une permanence régulière dans nos locaux (Genlis et Auxonne) ; en complémentarité le travailleur social encourage et veille à la réalisation des démarches engagées (CV, lettres de motivation, respect des rendez-vous) il est régulièrement rappelé que la seule possibilité d'obtenir un logement est de percevoir un salaire.

L'accès au soin : Les personnes qui arrivent en CHRS ont rarement pris soin deux et l'accès aux soins physiques ou psychiques est souvent mis de côté. Il faut du temps pour apprivoiser la personne et qu'elle accepte certains suivis. Parmi les personnes suivies, les soins suivants ont été proposés puis réalisés :
Soin dentaire, Ophtalmologue, Reprise de contact avec le médecin traitant, CMP, Consultation d'addictologie, Cure de désintoxication, Psychiatre, SEDAP, Accompagnements hospitaliers du fait de l'éloignement des médecins spécialisés sur le territoire
Certaines personnes auraient besoin de certains soins mais sont encore dans le refus ou déni de leurs difficultés.

L'Hébergement d'Urgence et l'accueil des Femmes Victimes de Violence

L'accueil d'urgence est avant tout un travail d'écoute et de mise à l'abri mais aussi de partenariat, afin que la personne puisse s'inscrire sur le territoire ou dans un autre lieu de vie. Tout accueil d'urgence génère inquiétude et interrogations voire traumatisme dans certaines situations.
Mettre en place un accompagnement à la santé qu'il soit physique ou psychique prend du temps et nécessite d'apprivoiser la personne et d'instaurer une relation de confiance. Ainsi, cet axe d'accompagnement est toujours essentiel mais jamais précipité. Il nous apparaît primordial de suivre le rythme et le besoin exprimé et observé par la personne ou le ménage.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

Après la mise à l'abri nous privilégions pour les femmes victimes de violences conjugales l'accompagnement vers France victime et solidarité femmes et la PMI si les enfants sont présents
Après la mise a l'abri pour les accueils d'urgence nous privilégions la reprise des droits, l'insertion professionnelle, la poursuite des obligations SPIP pour certains et un espace pour évoquer et traiter leurs addictions.

PROJET SPECIFIQUE EN 2025

LE SEJOUR

Certaines personnes de la pension de famille avaient exprimé le souhait de partir au soleil et à la mer durant plusieurs jours. Il y a quelques années la Pension de Famille organisait et participait à des mini-séjours proposés par l'Espace Coluche, les séjours étant ouverts seulement à ceux qui demeuraient à Genlis, nous avons arrêtés les sorties communes pour ne pas privilégier les uns par rapport aux autres
De là est né le projet de séjour pour les personnes accompagnées par les pensions de famille la chouette et cœur de Saône .
Le dernier séjour avait eu lieu en 2015
11 Personnes sont parties pendant 4 jours au Grau du roi en camping, certains d'entre eux n'avaient jamais vu la mer ni même parti en vacances. Enthousiastes, ils ont fait la demande de partir de nouveau et plus longtemps.
Nous emmènerons cette année 15 personnes au même endroit du 11 au 17 septembre.

LE PARTENARIAT

Les diverses problématiques, addictions, violences conjugales et intrafamiliales, difficultés financières, éducatives, isolement, problématiques de santé… sont prises en compte grâce au travail partenarial que nous avons mis en place depuis des années avec :

- La Banque Alimentaire et les Restos du Cœur pour tout soutien au niveau alimentaire.
- Le Secours Populaire propose une aide variée (produits alimentaires et d'hygiène, aide au transport, vêtements, linge, aide financière…)
- Le CMP de Longvic
- Les médecins traitants et addictologues
- Les services spécifiques (AEMO, ASE, AGBF, AEB, SPIP)
- Les services emploi de l'ADEFO et le service LHSS si besoin
- Les Agences Solidarité Famille du Conseil Départemental
- Les bailleurs privés ou publics
- Les municipalités
- L'aide sociale à l'enfance et les services d'AEMO ou d'investigation
- Le centre social de la Plaine Dijonnaise
- L'épicerie solidaire de la com com
- France service de la Plaine Dijonnaise

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

Les liens réguliers permettent d'échanger autour de situations qui inquiètent. De plus certains partenaires apportent leur soutien à nos projets d'action sociale par le biais de subventions, de location ou prêt de salle.

Nous bénéficions encore cette année, suite à un appel à projet de l'ARS de la présence **d'un médecin addictologue** de Genlis qui vient chaque mardi avec le travailleur social rencontrer les personnes souffrant d'addiction. Il reçoit également les personnes à la SEDAP dans des locaux que nous mettons à disposition à Genlis. Ce médecin accompagne et conseille l'équipe lorsque l'addiction des personnes ne leur permet plus d'avancer dans leur projets et nuit au suivi.

CONCLUSION

Les accompagnements sur le territoire sont diversifiés et permettent de repondre aux besoins des personnes qui nous sont orientées, de façon adaptée.
Malheureusement la durée des accompagnements dépasse souvent le cadre légal (30 mois en CHRS) car les personnes souhaitent majoritairement rester sur ce territoire et ne trouvent pas de logement adapté.
Les projets qui devaient se réaliser en 2025 (Tiny house et construction de sanitaires) n'ont pas pu aboutir faute de financement suffisant pour un accès PMR et de lieu avec une arrivée d'eau et un branchement électrique.
Le travail fait avec les partenaires pour la mise en place du contrat local de santé nous a permis d'affiner le travail de partenariat et de construire des axes d'améliorations pour une meilleure prise en compte des problématiques de santé sur le territoire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_11-DE

Géraldine MOUGET

De: Marion CHAMBON
Envoyé: mercredi 23 septembre 2026 16:31
À: Accueil général
Objet: TR: Convention ADEFO - CCPD
Pièces jointes: ADEFO RA 2025 - PLAINE DIJONNAISE.pdf; Demande de subvention Plaine dijonaise 2025_signée.pdf

Bonjour,

Ci-joint les courriers de l'ADEFO pour enregistrement.
Je préparerai la délibération pour le prochain CC et l'inscrirai au tableau demain 😊
Cordialement,

Marion CHAMBON
Responsable Insertion Professionnelle et France services
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

03.45.34.16.73 | 06.19.43.96.86
marion.chambon@plainedijonnaise.fr
www.plainedijonnaise.fr
12 rue de Franche-Comté, 21110 GENLIS

Agir pour notre territoire et un avenir durable

ORIGINAL à Sec Gen
COURRIER ARRIVE LE
758 24 SEP. 2026
COPIE à : SERVICES :
PDT
VPT6 ☒ CoSo
DGS ☒

De : Christelle BOULON <cboulon@adefo.asso.fr>
Envoyé : mercredi 23 septembre 2026 15:13
À : Marion CHAMBON <marion.chambon@plainedijonnaise.fr>
Cc : Emilie SIMONÉ <dpcoso@plainedijonnaise.fr>; Sylvie DANIELE <sdaniele@adefo.asso.fr>; J.Christophe LABILLE <jclabille@adefo.asso.fr>; Jérémie PIGE <jpige@adefo.asso.fr>
Objet : RE: Convention ADEFO - CCPD

Bonjour Madame CHAMBON,

Pour donner suite aux différents échanges de mails ci-dessous, vous trouverez ci-joint les éléments pour notre demande
de subvention annuelle de 10 000 euros.

- Le rapport d'activité 2025
- Le courrier officiel de demande, signée de notre présidente.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments

Cordialement

Christelle BOULON
Directrice des Affaires Financières
03 80 78 93 96